

EUROPE: CE QUE VEUT LA CFDT

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024

LA CFDT VEUT PESER SUR LES ORIENTATIONS DE LA PROCHAINE MANDATURE. POUR CE FAIRE, ELLE PORTE SES REVENDICATIONS EUROPÉENNES AUPRÈS DES FUTURS DÉPUTÉ·ES ET DE LEURS ÉLECTEURS ET DE LEURS ÉLECTRICES.

La CFDT est convaincue que l'Union européenne est une pièce maîtresse de l'échiquier mondial à même de répondre aux défis à venir parmi lesquels on peut citer en priorité : freiner le changement climatique et conduire une transition écologique juste, sauvegarder la paix et la démocratie, et garantir une prospérité partagée par tous.

Lors des deux derniers mandats du Parlement européen, des avancées économiques, sociales et environnementales importantes ont été réalisées. Elles ont permis de faire avancer l'Europe vers plus de justice sociale, plus de solidarité et plus de responsabilité environnementale (lire argumentaire « Élections européennes : un enjeu de taille pour l'avenir de l'Europe et pour toute la CFDT ») . Il faut continuer dans cette voie et donner les moyens à l'Europe de renforcer ces progrès, non seulement pour qu'elle dispose des capacités à affronter les défis actuels et futurs, mais aussi pour qu'elle corresponde mieux aux besoins et aux aspirations des travailleurs et des travailleuses, et des citoyennes et des citoyens qui la composent. Pour cela, elle doit encore être réformée, afin de mettre en œuvre des politiques encore plus audacieuses. La CFDT plaide pour une Europe ambitieuse et fidèle à ses

valeurs : une Europe plus démocratique, plus solidaire, plus sociale et plus protectrice.

UNE RÉFORME POUR PLUS DE DÉMOCRATIE

Le processus actuel de prise de décision donne beaucoup de poids aux Conseils¹ - c'est-à-dire aux gouvernements des États membres. Cela provoque régulièrement des blocages, accompagnés de chantage politique, pour aboutir à des compromis sur le plus petit dénominateur commun, ce qui ne fait pas toujours avancer l'intérêt général.

Nombre de décisions européennes, au vu du fonctionnement actuel, exigent un vote à l'unanimité au Conseil, notamment dans les domaines de la sécurité, du budget, de la fiscalité ou du social (à quelques exceptions près). Ce mécanisme donne lieu à de longues séances de négociations entre les vingt-sept États membres et les principales décisions sont prises « à huis clos ». Dans la perspective d'un élargissement à d'autres pays en 2030 (Ukraine, Moldavie, etc.), ce mode de fonctionnement pourrait causer une paralysie du processus décisionnel, notamment à cause du risque de la multiplication de vétos.

1. Cet argumentaire fait référence au Conseil sans faire de distinction entre ses deux formations : le Conseil européen, rassemblement des chefs d'État et de gouvernement, et le Conseil de l'Union européenne dans lequel siègent les ministres des 27 États membres (selon les dossiers en discussion, plusieurs formats existent : Conseil des ministres des Finances, celui des Affaires sociales, etc.).

Bien qu'elle soit l'unique institution européenne élue au suffrage universel direct par ses citoyennes et ses citoyens, **les prérogatives du Parlement européen demeurent trop restreintes. Il n'a pas de pouvoir d'initiative législative indépendamment de la Commission**, et il est souvent marginalisé lors des prises de décisions importantes.

Ces facteurs contribuent à faire paraître l'UE éloignée de ses citoyens et à creuser l'écart entre leurs attentes et les décisions prises. Il est urgent de retisser le lien entre institutions et administré·es, entre attentes et politiques menées. **C'est pourquoi il faut réformer les institutions, de sorte que la voix des citoyens y soit mieux entendue, et qu'elles tendent vers un véritable intérêt commun plutôt que la somme des intérêts nationaux.**

CE QUE VEUT LA CFDT :

La CFDT plaide une consolidation de la dimension démocratique des processus décisionnels de l'UE et un renforcement de sa transparence. Pour cela, il faut :

- **donner plus de poids au Parlement européen**, en lui attribuant le pouvoir d'initiative législative et en élargissant son rôle de colégislateur dans tous les domaines des politiques européennes.
- **l'extension du vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil sur tous les dossiers.** Le mécanisme décisionnel du Conseil doit évoluer afin d'éviter que le veto de certains empêche la réalisation de nouvelles avancées.

UNE EUROPE PLUS SOLIDAIRE

Les politiques d'austérité, imposées lors de la crise économique de 2008-2011, ont enfoncé l'Europe dans une crise longue aux effets néfastes. La réduction aveugle des dépenses publiques, l'insuffisance chronique de l'investissement ont eu pour dommages collatéraux la dégradation des services publics et la montée des inégalités sous toutes leurs formes (revenus, emplois, formation, éducation, etc.). De fait, **le sentiment de méfiance vis-à-vis des institutions européennes n'a cessé d'augmenter, favorisant le repli national et la montée de l'extrême droite et des mouvements populistes anti-européens.**

À l'opposé, la réponse apportée suite à la crise post-Covid a fait le choix d'une gestion solidaire,

focalisée sur le soutien de l'économie et de l'emploi, et sur ses conséquences sociales : un changement radical de paradigme. Les règles communautaires en matière d'aides d'État ont été suspendues et la clause générale d'exemption du pacte de stabilité budgétaire – qui limite les déficits budgétaires et l'endettement des États – a été activée. Les États ont ainsi pu rapidement venir au secours de leur économie. Pour la première fois dans l'histoire de la dette commune, la création du *Fonds NextGenerationEU* a financé l'ensemble des plans de soutien, et le mécanisme d'assurance chômage SURE a financé les mesures de sauvegarde des emplois et des entreprises. Malheureusement, la pérennisation de ces avancées est actuellement remise en cause.

CE QUE VEUT LA CFDT :

L'Europe doit faire face à de multiples défis sociaux, sociétaux et environnementaux : - la lutte contre le creusement des inégalités - le financement de services publics de qualité sur l'ensemble des territoires - la lutte contre le changement climatique - la transformation écologique et numérique des modes de production et du monde du travail - la réindustrialisation - l'amélioration des conditions de vie et de travail - et enfin la sauvegarde de notre autonomie stratégique face aux autres acteurs géopolitiques (notamment ceux qui portent atteinte à nos valeurs comme la Russie et la Chine). Sans oublier : le soutien à l'Ukraine, le financement de sa reconstruction, et l'accueil des nouveaux États membres à l'horizon 2030 (Ukraine, Moldavie, etc.). Pour qu'elle puisse répondre à tous ces défis, tout en sauvegardant son modèle politique fondé sur la démocratie, elle doit se donner les moyens de les financer. En d'autres mots, il lui faut davantage de ressources et d'investissements. **Il est donc urgent que les États membres franchissent le pas vers un budget européen à hauteur des ambitions communes qu'ils se sont donnés. La CFDT plaide pour que le budget de l'UE soit renforcé, notamment via :**

- **le développement d'une Taxation européenne juste**, fondée sur l'introduction de trois taxes européennes sur les grandes fortunes, les transactions financières et les entreprises multinationales. Ces taxes, au taux harmonisé au niveau européen (pour éviter tout dumping fiscal entre États membres), auront un double objectif : trouver de nouvelles ressources financières et répondre à des

attentes de justice fiscale mettant à contribution tous les acteurs économiques de la société.

- **la création d'un Fonds européen permanent et financé par la dette européenne, pour mobiliser les investissements publics, notamment pour la transition écologique juste, à hauteur des besoins effectifs de l'économie et de la société européenne.**

Aussi, afin de garantir les objectifs sociaux et environnementaux de l'UE et qu'ils soient pleinement intégrés aux politiques économiques européennes, la CFDT demande sans délai **l'introduction d'une procédure contraignante pour la réalisation des objectifs du Socle européen des droits sociaux et du Pacte vert**. De plus, cela rééquilibrera le poids des restrictions des dépenses publiques.

UNE EUROPE PLUS SOCIALE

L'Europe ne doit pas se résumer à un marché unique. Elle doit s'affranchir de cette conception réductrice pour devenir une réelle économie sociale de marché qui profite à toutes et tous, notamment en favorisant une amélioration des conditions de vie et de travail. Depuis sa proclamation, le Socle européen des droits sociaux (SEDS) y contribue et constitue un cadre d'action politique pour la Commission européenne afin de renforcer le modèle social européen.

L'Europe sociale désigne aussi l'ensemble du système des relations sociales au niveau de l'UE. **La CFDT est particulièrement attachée au dialogue social européen interprofessionnel, sectoriel et d'entreprise. Ces trois dimensions doivent continuer à se développer et à se nourrir mutuellement. Pour la CFDT, construire l'Europe sociale ne se traduit pas seulement par une coordination des différentes politiques ou législations nationales, mais cela passe aussi par la mise en place de politiques et d'outils européens.**

CE QUE VEUT LA CFDT :

La CFDT appelle donc à intégrer le Socle européen des droits sociaux aux Traités européens et à poursuivre sa concrétisation, notamment via :

- **une initiative européenne pour mieux réglementer et limiter le recours aux formes de travail précaire** afin de limiter la pauvreté au travail, sécuriser les emplois et prévenir les abus de la part des em-

ployeurs, grâce à des négociations tripartites entre institutions et partenaires sociaux européens.

- **la construction d'un socle commun de protection sociale européenne avec la création d'une Assurance transition emploi** qui permettrait aux travailleurs de sauvegarder leur revenu et faire valoir pleinement leur droit à la formation, à faire face aux transformations écologiques et digitales du monde du travail, et à être acteurs de leur parcours professionnel ;
- **un Compte individuel de formation européen**, en lien avec l'Assurance transition emploi, pour chaque travailleur ou personne à la recherche d'un emploi, dans chaque État membre, et attaché à un principe de subsidiarité, qui permettrait à chaque pays d'intégrer les dispositifs existants et leur propre mécanisme financier. La CFDT soutient le principe de transférabilité des droits acquis sur les comptes tout au long de la carrière et indépendamment des changements de secteurs et de pays ;
- **plus de démocratie au travail qui se traduirait par :**
 - un renforcement du cadre légal européen de l'information-consultation pour y introduire notamment les nouveaux enjeux du dialogue social : Intelligence artificielle (IA), technologies numériques et transition écologique juste ;
 - une véritable codétermination via une directive établissant une représentation des travailleurs aux conseils d'administration, articulée entre niveaux européen et national (quelle que soit la forme sociale de l'entreprise) pour rééquilibrer intérêts financiers et intérêts sociaux ;
 - une révision de la directive sur les Comités d'entreprise européens pour garantir des procédures d'information-consultation effectives et efficaces.

Définition du principe de subsidiarité :

implique que l'UE ne doit pas intervenir, sauf dans les domaines qui relèvent de sa compétence exclusive, à moins que son action ne soit plus efficace que celle envisagée au niveau national, régional ou local.

UNE EUROPE À LA POINTE DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'Union européenne s'est fixé un objectif de neutralité carbone à échéance 2050, avec un jalon intermédiaire de -55 % d'émissions d'ici 2030. Pour se donner les moyens de ses ambitions, et faire de l'Europe un leader sur les enjeux environnementaux, la Commission européenne a porté de multiples initiatives législatives en matière énergétique, d'économie circulaire, de mobilité et d'alimentation durable, ou encore de préservation de la biodiversité. Parallèlement, des financements et un plan industriel dédiés visent à accélérer le développement technologique nécessaire à la neutralité carbone.

L'UE n'atteindra pas cet objectif sans poser un cadre d'actions communes efficaces, au service d'une transition qui répartit équitablement les efforts et le coût des transformations à mener.

CE QUE VEUT LA CFTD :

L'urgence climatique demande des actions ambitieuses capables de concilier la dimension environnementale d'un changement radical dans les modes de production, de vie et de travail, avec l'acceptabilité et la soutenabilité sociales. Il est donc essentiel d'œuvrer pour un cadre qui reconnaît le rôle central des travailleurs et des travailleuses et qui développe des filières responsables, à la fois au niveau local et au niveau européen. Pour cela, la CFTD appelle à :

- **L'introduction d'une conditionnalité sociale et environnementale dans l'obtention ou l'accession à tout fonds, aide ou marché public,** de sorte que l'argent public soit un vecteur de changement des pratiques des entreprises, sans les pénaliser mais en les accompagnant.
- **L'obligation de consultation et de participation des travailleurs et des travailleuses, et de leurs représentantes et de leurs représentants, dans la transformation écologique des entreprises. Et l'extension de prérogatives environnementales aux représentants des travailleurs en entreprise, dans tous les pays européens.** Les travailleurs sont « les meilleurs experts » à consulter pour adapter au mieux leur travail aux nouvelles exigences. Ils doivent être acteurs du changement et se l'approprier pour qu'il soit accepté, partagé et porté dans leur lieu de travail et dans leur communauté.
- **L'accompagnement des ménages les plus vulnérables,** en termes financiers et en matière de

services publics, car ils sont les plus impactés par le coût des transformations à mener (par exemple : par le manque de transports en commun, par le prix des moyens de transports à émission zéro, par le prix des travaux de rénovation des logements, etc.).

UNE EUROPE FIDÈLE À SES VALEURS

L'État de droit est une valeur fondamentale de l'UE. Il garantit la liberté de la presse, l'accès à une justice indépendante, la primauté de la loi et son respect par toutes et tous, ainsi que la séparation des pouvoirs exécutif, judiciaire et législatif. Il garantit aussi que le pouvoir ne se concentre pas dans les mains de quelques personnes.

Or, ces valeurs sont aujourd'hui mises à mal dans certains États membres. Le populisme incarné, entre autres, par le Premier ministre Viktor Orban illustre parfaitement une tendance qui conteste la démocratie et malmène l'État de droit. Cela se traduit souvent par l'affaiblissement des contre-pouvoirs : démantèlement du système judiciaire, atteintes à la liberté de la presse, et enfin affaiblissement des représentants de la société civile, dont les syndicats. Pour l'extrême droite, l'État de droit représente un carcan et non une protection. Ces partis souhaitent s'émanciper de ce qu'ils appellent les contraintes de la loi qui, selon eux, empêchent le peuple de se défendre, notamment en matière de sécurité et d'immigration.

Lors de l'adoption du cadre financier pluriannuel 2021-2027 et du plan de relance européen, **l'UE a créé un nouveau dispositif qui conditionne le versement des fonds européens uniquement aux États membres qui respectent l'État de droit.**

CE QUE VEUT LA CFTD :

Il faut aller plus loin en pérennisant, élargissant et rendant contraignant à tous, **la conditionnalité de l'octroi des fonds et des aides financés par l'UE au respect de l'État de droit,** et en engageant systématiquement les procédures d'infraction en cas de violation du droit de l'UE.

UNE POLITIQUE MIGRATOIRE COMMUNE

Bien qu'elle ne soit pas la préoccupation numéro un pour les citoyennes et les citoyens européens, la question migratoire est devenue un enjeu politique central, source de crispations et de marchandages entre États membres. Cette crispation est, en plus, alimentée par la rhétorique xénophobe de l'extrême droite qui allume les braises de la peur sans pour autant proposer de réponse réaliste.

Les discours anti-migrants et la surenchère dans les mesures soi-disant dissuasives se heurtent aux réalités des conditions de vie ou d'insécurité dans les pays de départ, d'une part, et aux besoins du marché du travail et du vieillissement démographique dans les pays d'accueil, d'autre part.

Par exemple, en Italie, les promesses électorales de Meloni et de son allié Salvini, très axées sur la lutte contre l'immigration, ont rapidement montré leurs limites. Malgré un accord avec le gouvernement tunisien (dénoncé depuis par ce dernier), rien ne dissuade les aspirants au départ : les arrivées de migrants sur les côtes italiennes ont augmenté en 2022-2023, et ont même dépassé les niveaux de la "crise migratoire" de 2015. **Sous la pression des employeurs italiens, le gouvernement de Giorgia Meloni a dû faire volte-face et a été obligé d'autoriser des quotas d'immigration légale – les plus élevés des 12 dernières années – sans pour autant cesser d'alimenter un discours anti-migrants.** Une contradiction qui aurait pu être considérée comme risible si ses conséquences n'étaient pas aussi tragiques. En moins de dix ans, on estime qu'au moins **30 000 personnes ont perdu la vie en essayant de traverser la Méditerranée, probablement plus de 50 000 depuis le début de ce siècle.**

Le nouveau pacte migratoire, en discussion depuis 2019, **a été adopté le 10 avril 2024** par le Parlement européen. Il ne reste plus qu'à attendre l'approbation formelle des textes par le Conseil et les États membres auront deux ans pour le transposer.

La CFDT déplore que ce pacte remette en cause les valeurs européennes, aggrave les conditions d'accueil, et viole les droits des futurs exilés. En effet, tous seront soumis à une procédure de filtrage, ce qui accroît les risques de discrimination et de refoulement arbitraire. Ce pacte ne règle en rien les dysfonctionnements actuels mais risque au contraire d'entraîner le démantèlement du régime d'asile commun.

CE QUE VEUT LA CFDT :

La CFDT plaide pour un pacte qui garantisse une politique européenne commune en matière d'asile et des canaux de migration sûrs et réguliers. Elle appelle à :

- cesser la criminalisation de l'aide aux migrants, et notamment des initiatives qui pallient les manquements des États en matière de secours en mer ;
- accueillir dignement réfugiés et migrants afin de garantir les conditions d'une intégration réussie ;
- un accès aux soins et à la justice assuré à l'ensemble des personnes étrangères ;
- la protection et au respect des droits humains fondamentaux des demandeurs d'asile et des migrants (l'accès à un logement sûr, à l'information, aux services sociaux, etc.).

LE PROJET EUROPÉEN DE LA CFTD EN UN TABLEAU

THÈME	PROBLÈME	RENDICATIONS CFTD
Une Europe réformée pour + de démocratie.	Blocages et chantages politiques au Conseil, prérogatives limitées du Parlement européen.	Renforcer le rôle et les prérogatives du Parlement européen. Extension du vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil.
Une Europe + solidaire.	Politiques d'austérité, montée de l'extrême droite et des mouvements populistes anti-européens.	Développement d'une taxation européenne juste. Création d'un Fonds européen pour les investissements. Introduction d'une procédure contraignante pour la réalisation des objectifs du Socle européen des droits sociaux et du Pacte vert.
Une Europe + sociale.	Intégration politique européenne indissociable du renforcement de l'Europe sociale.	Intégrer le Socle européen des droits sociaux aux Traités européens. Initiative européenne pour mieux règlementer le recours aux formes de travail précaire. Construction d'un socle commun de protection sociale européenne. Compte individuel de formation européen. + de démocratie au travail
Une Europe à la pointe dans la lutte contre le changement climatique.	Objectif de neutralité carbone à échéance 2050. Nécessité d'un cadre d'action commun efficace.	Introduction d'une conditionnalité sociale et environnementale dans tous les fonds, les aides et les marchés publics. Obligation de consultation et participation des travailleurs dans la transformation écologique des entreprises. Accompagnement des ménages les plus vulnérables.
Une Europe fidèle à ses valeurs.	Atteintes à l'État de droit dans certains États membres.	Pérenniser, élargir et rendre contraignant la conditionnalité de l'octroi des fonds et des aides financés par l'UE au respect de l'État de droit.
Une politique migratoire commune.	Question migratoire source de crispations et de marchandage entre États membres.	Pacte garantissant la mise en place d'une politique européenne réellement commune en matière d'asile. Cesser la criminalisation de l'aide aux migrants. Accueil digne des réfugiés et migrants : accès aux soins et à la justice, respect des droits humains fondamentaux.

Grâce à l'Europe, nous avons obtenu des avancées sociales considérables en termes de conditions de travail, de temps de travail, de santé, etc. Mobilisons-nous pour construire l'Europe de demain ! La CFTD est consciente que l'Europe d'aujourd'hui n'est pas parfaite, mais elle est bien meilleure que l'image véhiculée par certaines forces politiques. Se mobiliser en amont des élections pour faire entendre la voix des travailleurs et des travailleuses est fondamental pour peser sur les choix politiques, et pour rapprocher davantage l'Europe des attentes et besoins réels du quotidien de ceux qui la font.

POUR ALLER PLUS LOIN

Lire ici les avancées concrètes de la dernière mandature européenne : https://www.cfdt.fr/portail/actualites/international/europe/union-europeenne-des-avancees-qui-nous-changent-la-vie-srv1_1351978

Visionner ici nos 4 webinaires Élections européennes 2024 :

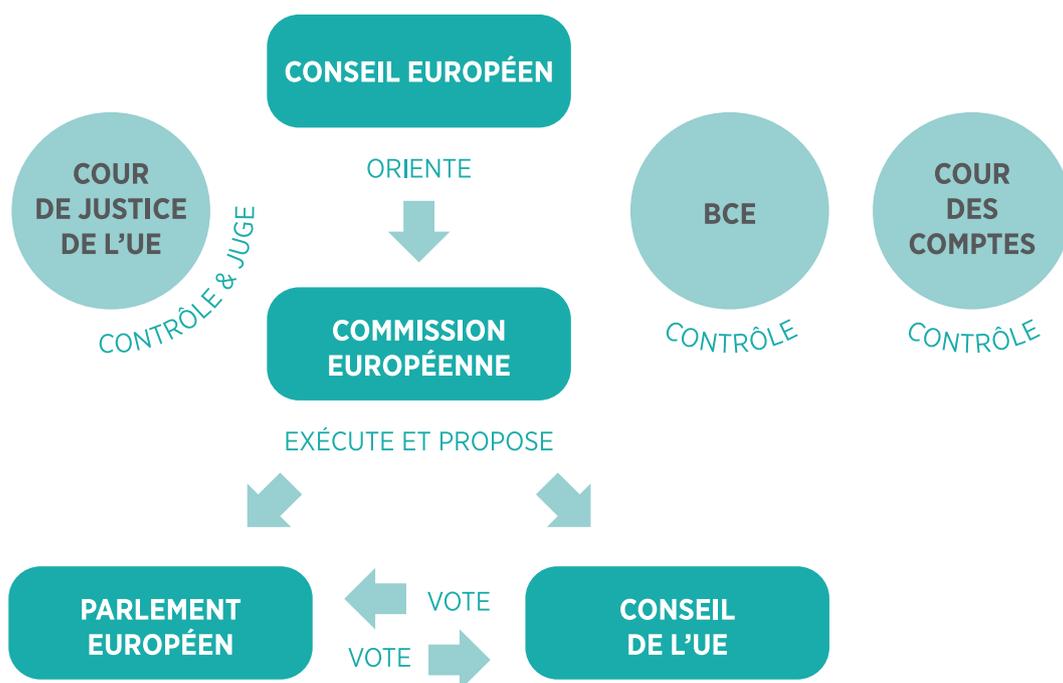
https://www.cfdt.fr/portail/actualites/international/europe/webinaires-elections-europeennes-l-europe-au-prisme-du-projet-cfdt-srv2_1348465

EUROPE : QUI DÉCIDE QUOI ?

L'Union européenne dispose de son propre appareil législatif et exécutif ainsi que d'un système judiciaire indépendant et d'une banque centrale. Ceux-ci sont appuyés par un ensemble d'institutions et d'organes, dont les pouvoirs respectifs découlent des traités fondateurs.

QUATRE INSTITUTIONS POLITIQUES DÉTIENNENT LES POUVOIRS EXÉCUTIF ET LÉGISLATIF DE L'UNION :

- le Conseil européen représente les chefs d'État et de gouvernement,
- la Commission représente les intérêts européens,
- le Parlement représente les citoyens,
- le Conseil représente les gouvernements.



LE CONSEIL EUROPÉEN est le centre de décisions. Il réunit les 27 chefs d'États des États membres (donc 28 avant le Brexit). Il fixe les orientations générales et les priorités politiques de l'UE (agriculture, climat, santé, etc.), tranche sur les décisions les plus importantes en cas de désaccord entre les ministres.

N.B. : ne pas le confondre avec le Conseil de l'Europe qui est un organisme totalement indépendant qui œuvre pour les droits de l'homme et la protection de la démocratie.

LA COMMISSION EUROPÉENNE : elle est composée de 1 commissaire par État membre (donc 27 commissaires). Chacun doit défendre non pas les intérêts de son État mais l'intérêt général de l'Europe. La Commission propose au Parlement et au Conseil de l'UE des textes législatifs dans l'intérêt commun sur la base des priorités définies par le Conseil européen. Elle a aussi un rôle de contrôle d'exécution des textes par tous les États membres après leur adoption par le Parlement.

LE PARLEMENT EUROPÉEN : il est composé des 705 députés désignés par le suffrage universel direct, c'est-à-dire le vote des citoyennes et des citoyens. Ce nombre va augmenter à 720 lors des élections 2024. Le parlement exerce le contrôle démocratique sur la Commission et est colégislateur des « lois européennes » : il débat, négocie (avec le Conseil de l'UE – l'autre colégislateur) et vote les textes proposés par la Commission européenne.

LE CONSEIL DE L'UE : il est colégislateur avec le Parlement des « lois européennes ». La composition du Conseil dépendra du sujet débattu. Ainsi les ministres du travail débattront d'une directive sur les salaires minimaux et les ministres de l'agriculture d'un règlement sur les pesticides.

Les 4 types de textes adoptés par les institutions européennes :

- **Décision européenne :** acte juridique européen obligatoire dans toutes ses dispositions et applicable directement sans transposition (adaptation) dans le droit national.
- **Directive européenne :** acte juridique qui lie les États quant aux objectifs à atteindre dans des délais communs mais les laisse libre dans le choix des moyens.
- **Règlement européen :** acte juridique obligatoire dans toutes ses dispositions. Les gouvernements sont tenus de les appliquer tels que définis dans le texte.
- **Recommandation européenne :** acte juridique visant à suggérer une ligne de conduite, sans contraindre les destinataires à s'y conformer.

TROIS INSTITUTIONS DE CONTRÔLE :

LA COUR DE JUSTICE EUROPÉENNE est composée de 27 juges (1 par État membre) et 8 avocats. Elle vérifie que l'ensemble des textes votés soient respectés par les États membres.

LA COUR DES COMPTES EUROPÉENNE contrôle les finances de l'UE.

LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE gère la monnaie unique, assure la stabilité des prix, et mène la politique monétaire de l'UE.

POURQUOI VOTER AUX ÉLECTIONS EUROPÉENNES EST IMPORTANT ?

Votre vote contribue à choisir votre représentant au sein d'un groupe politique avec les députés d'autres États membres de l'UE. Le plus grand groupe au Parlement européen influence les décisions du Président de la Commission européenne.